

Je soussigné(e), Mme/M _____, copropriétaire dans l'immeuble sis _____,

mandate, par la présente, la Société Richebourg Conseil SAS (ci-après « **MeilleureCopro** »), inscrite au RCS de Créteil sous le numéro 824 363 576 et ayant son siège social à Vincennes (94), pour prendre contact avec mon Conseil syndical afin de conduire **gratuitement** une analyse des dépenses annuelles de la copropriété dans le cadre de l'article 27 du décret du 17 mars 1967, de lui présenter un plan d'amélioration des dépenses et d'en faire la présentation à l'Assemblée Générale des copropriétaires. La mise en place de ce plan d'amélioration des dépenses restera soumise à l'accord de l'Assemblée Générale des Copropriétaires.

La réalisation de cette analyse est entièrement gratuite, et le présent mandat n'engage en rien le vote du plan d'amélioration proposé. En cas d'adoption de tout ou partie du plan d'amélioration, la rémunération de MeilleureCopro consistera en un pourcentage des économies estimées sur les postes votés en Assemblée Générale des copropriétaires.

Pour les besoins exclusifs de ce mandat, je donne les coordonnées d'un membre du conseil syndical :

Mme/M _____ : Tel: _____ email : _____

Ces coordonnées sont personnelles, et ne pourront être utilisées à d'autres fins que la réalisation de cette analyse ; elles ne pourront être revendues à des tiers.

En cas d'impossibilité de joindre un des membres de ce conseil syndical et/ou d'absence d'une quelconque réaction de la part du conseil syndical, MeilleureCopro m'en informera et en tout état de cause ne pourra être tenue responsable pour la non réalisation de cette analyse. Le présent mandat prendra fin par la présentation du plan d'amélioration des dépenses de MeilleureCopro à l'Assemblée Générale des copropriétaires.

Mandat établi le _____ sur le site www.meilleurecopro.com